



Association agréée par arrêté préfectoral du 10 septembre 2013

62 rue Alexis Piron
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 83 63 66
Courriel : pddne@laposte.net
Site : <http://www.pddne.eu>

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Clermont-Ferrand, le 12 Juillet 2014

/ Enquête publique "Projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Puy-de-Dôme"

M. Henry PERRAUD, Président de la commission d'enquête publique,

Direction de l'ingénierie de l'environnement, service politique des déchets,
24, rue Saint-Esprit,
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.

Monsieur le Président,

Depuis plus de 10 ans, l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement a été et est toujours résolument opposée au choix du traitement des déchets ménagers, et industriels par une incinération très onéreuse, dangereuse pour la santé publique et gaspilleuse de matières premières.

Notre association a fait partie des opposants qui ont tenté en vain d'obtenir un débat sur des procédés alternatifs : objectifs de tri ambitieux aidé par une redevance incitative, collecte et traitement par bassins de vie et non à l'échelle du département, valorisation énergétique et agronomique des biodéchets... Mais ce **débat a été refusé** d'une part par le VALTOM, étrange syndicat où la moitié de la population du département n'était représentée que par 5 délégués sur 28, d'autre part **par le président du conseil général** du Puy-de-Dôme.

En effet la loi du 13 août 2004 a transféré aux Conseils généraux la compétence d'élaboration et de suivi des Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés ; notre conseil général n'en a rien fait en 2005 : il aurait pu lancer la révision, consulter la population après un large débat sur les avantages et inconvénients des différentes politiques et des différents procédés de traitement des déchets, en termes de coût, de santé publique et de respect de l'environnement. La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a imposé aux départements de réviser leur plan, ce qui aurait dû être réalisé en 2012... Bref, le président du conseil général du Puy-de-Dôme, en jugeant qu'il était **urgent d'attendre**, a participé à ce coup de force d'imposer un incinérateur surdimensionné, dispendieux, inutile, sur un territoire qui souhaitait un traitement plus modeste et plus écologique. Et voici maintenant ce projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Puy-de-Dôme, qui ne repose d'ailleurs que sur des installations existantes, dont bien sûr l'incinérateur départemental... en service depuis quelques mois. Ne serait-ce que pour une question de forme, vous comprendrez notre opposition à ce projet de plan.

Pour le fond, nous reprenons, hélas, les critiques que nous avons développées depuis une dizaine d'années sur ce funeste projet.

Ce mode de traitement "choisi" par le plan est **très onéreux** et basé sur un mensonge : annoncé à environ 100 millions, l'investissement a été finalement de 200 M€ ; annoncé autour de 70 euros / tonne, le coût de fonctionnement est finalement autour de 120 €. Si bien que les citoyens commencent cette année à voir exploser leur Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. C'est sur cette base mensongère, dénoncée en son temps par les opposants et la communauté d'agglomération de Clermont-Communauté (étude Calia) que le Valtom a obtenu des délibérations favorables de collectivités qui ont incité de Conseil d'Etat à déclarer l'utilité publique en 2005....

Quant à l'impact environnemental, d'après le projet de plan, le bilan serait favorable pour ce qui est des gaz à effet de serre !!! (p. 116 de l'Evaluation environnementale et p.6 de la Synthèse). Or les émissions de CO₂ des camions de déchets venant de tout le département et de la Haute Loire sur Clermont, ainsi que celles de l'incinérateur ne sont même pas mentionnées... Sans être d'éminents physiciens, nous savons qu'une tonne de déchets entrant dans un incinérateur produit une tonne de CO₂. Ce sont donc au moins 150 000 tonnes de CO₂ qui sont envoyées sur l'agglomération de Clermont, soit 12 % de plus, alors que l'objectif légal est une réduction de 17 %....

Pour ce qui est de la **prévention des déchets**, hormis les 12 % de diminution à l'horizon 2025 de la collecte des ordures ménagères et des déchets verts, le plan suit simplement le minimum légal. L'objectif de 55 % de valorisation matière et organique en 2025 est bien loin des 80 % de détournement que réalisent des collectivités plus ambitieuses, comme la communauté de commune des Portes d'Alsace grâce aussi à une redevance incitative. A ceux qui objectent qu'il s'agit d'une zone rurale, regardez le chiffre, équivalent, de la métropole de San Francisco qui vient de se donner l'objectif de Zéro Déchet -Zero Waste Plan- en 2020. Mais plutôt qu'une bonne politique de tri, créatrice d'emplois, moins onéreuse, avec de modestes C.E.T. par bassins de vie, le choix du conseil général a été de confier à Suez la combustion de ce qu'apporte une noria de camions.

Ces objectifs de prévention, même modestes, sont **globalisés sur la totalité du territoire** du Valtom sans que chacun de ses onze syndicats soit tenu de les respecter... alors qu'il est notoire, si on lit bien les données publiées dans les bilans annuels du Valtom, qu'il en est de très très insuffisants.

Les objectifs du projet de plan en matière de **valorisation des biodéchets** sont très éloignés du potentiel : encore une fois, le projet ne s'appuie que sur l'existant, la collecte sur Clermont-Communauté. Or la FFOM, Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, les rejets de la restauration scolaire et commerciale, ceux des cantines d'hôpitaux, des maisons de retraite, ceux des Grandes et Moyennes surfaces, les déchets verts sont une ressource considérable pour être méthanisée, puis compostée s'ils ne sont pas pollués ! Une étude récente de l'ADUHME, en partenariat avec le Conseil général précisément, l'ADEME, et GrDF, en 2012, a recensé le gisement potentiel méthanisable, pour produire du biogaz dans le Puy-de-Dôme : en y ajoutant les effluents d'élevage, et les boues de STEP, le gisement pourrait produire 112 millions de Nm³ de CH₄. Dans le seul territoire d'Ennezat à Issoire, ce serait 10 millions de Nm³, équivalent à 99 gigawatt/h, dont une partie serait injectable dans les réseaux de GrDF. Pourquoi se priver d'une telle valorisation énergétique puis agronomique en cette période de raréfaction des énergies fossiles ?

En termes de **santé publique**, le projet ignore les risques dus à l'incinération qui ont pourtant été dénoncés par le professeur cancérologue de renom Belpomme (Appel de Paris de novembre 2006 qui demande un moratoire sur ces installations), et calculés très précisément par une étude de l'Institut National de veille sanitaire de décembre 2006 : l'analyse de 135 000 cas de cancer sur les 2 500 000 habitants de quatre départements a clairement conclu à une augmentation de risque de 5 à 10 % pour les citoyens malheureusement sous le vent des dioxines et furanes d'un incinérateur. Certes, il semble que présentement, ces émissions sont correctement contrôlées par Vernea, mais comme pour tout processus industriel, nous sommes à la merci d'un **dysfonctionnement** tel qu'il y en eu déjà beaucoup dans les incinérateurs français. (Pour ne citer que les plus récents, rappelons les incendies de Reims en juillet 2011, de Strasbourg en mars 2013, de Fos sur mer en novembre 2013 et de Salaise-Sablons à Vienne dans l'Isère en décembre dernier. Plus grave : la même entreprise, NOVERGIE, a été condamnée par le tribunal correctionnel de PAU le 4 juillet 2013 pour avoir reversé les REFIOM dans la fosse à déchets

lors de colmatages des filtres. Cette pratique a été reconnue courante par des témoignages à l'audience et consignée dans les attendus du jugement dans lesquels figurent aussi les fréquents incendies de filtres. L'incinérateur de Vernéa a déjà subi 2 incendies de fosse en moins de 6 mois de fonctionnement. En début de cette année, c'était la fosse alimentant le broyeur, et tout récemment c'est la fosse alimentant l'incinérateur. Ces accidents sont très fréquents sur les sites d'incinération des déchets et se traduisent par la combustion non contrôlée et non filtrée, à l'air libre, des déchets. Cela génère une importante pollution de l'air qui n'est pas mesurée, mais aussi une pollution des eaux d'extinction de l'incendie, qu'aucune STEP ne saurait résorber.)

Le risque est par contre permanent avec les **mâchefers** issus de l'incinération, dont le volume est par ailleurs contestable : le projet prévoit 32 000 tonnes ; tout physicien prévoit un tiers de la masse entrante, ce devrait donc être 50 000 tonnes. Le projet de plan prévoit une utilisation en sous-couche routière, technique qui a été interdite dans de nombreux départements à cause du relargage de ces molécules hautement toxiques et de métaux lourds dans le sol et l'eau, du fait de l'écoulement des eaux de pluies ou de neige. Si, malgré les carottes prévues par le Valtom, Vernea n'arrive pas à placer ces tonnes de déchets polluants créés par l'incinération, le plan projette de les stocker en ISDND, Installation de Stockage de déchets Non Dangereux, alors qu'ils sont évidemment dangereux et méritent d'être en classe 1, en ISDD. De plus, de tels tonnages vont mettre en péril les prévisions de stockage en ISDND qui ne devraient pas être faites pour les accueillir.

Aussi, Monsieur le Président, je vous prie de ne pas donner d'avis favorable à l'utilité publique du présent Projet de plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Puy-de-Dôme et d'inviter le Conseil général du Puy-de-Dôme à lancer une révision du plan départemental qui prévoit un traitement de proximité des déchets par bassins de vie, pour responsabiliser les citoyens et leurs élus et éviter les transports sur longue distance, un tri ambitieux pour un détournement de 70-80 %, une utile valorisation des biodéchets, afin d'éviter une usine surdimensionnée, dispendieuse et polluante.

De plus, étant donné les dates actuelles de l'enquête publique en période de vacances, l'imminence d'un plan national de gestion des déchets, et le récent incendie dans la fosse de Vernea qui pose pour le moins quelques problèmes, je vous prie aussi de bien vouloir prolonger l'enquête jusqu'aux semaines de la rentrée et d'organiser des débats publics.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

Pour l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement,
le président,
Yves Reverseau